



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 68 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

Lettre datée du 4 septembre 2007 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations sur les mesures prises en Ouzbékistan pour la promotion et la protection des droits de l'enfant (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 68 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent
de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) Alisher **Vohidov**

* A/62/150.



**Annexe à la lettre datée du 4 septembre 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Informations sur les mesures prises en Ouzbékistan
pour la protection des droits de l'enfant**

La protection des intérêts des enfants est en Ouzbékistan une des grandes lignes de la politique gouvernementale.

L'Ouzbékistan a ratifié en décembre 1992 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il a présenté jusqu'à présent au Comité des droits de l'enfant deux rapports nationaux sur l'application des dispositions de la Convention.

En vue de réaliser les mesures recommandées par le Comité, le Conseil des ministres a élaboré et met en œuvre un plan national d'action, et fait adopter par ailleurs 15 textes législatifs ou réglementaires.

Le pays s'est doté d'un régime législatif robuste pour la protection des droits de l'enfant. Tous les actes législatifs ou presque prennent en compte le principe du meilleur intérêt des enfants. La majorité des plus de 90 textes législatifs ou réglementaires concernant la protection sociale ont trait aux droits de l'enfant. Ces derniers sont inscrits dans la Constitution, dans le Code de la famille, dans le Code du travail, dans le Code pénal et dans d'autres lois.

Les droits de l'enfant sont également énoncés dans une série de textes tels que le Programme gouvernemental de réforme du système de santé, la loi sur l'éducation, le Programme national de formation, ou le Programme national de développement de l'éducation scolaire pour la période 2004-2009.

L'adoption par le Conseil des ministres, le 15 janvier 2007, du Programme d'action en faveur du bien-être des enfants, qui est à l'heure actuelle en cours de réalisation à tous les échelons des pouvoirs publics, avec une aide active d'organisations non gouvernementales sans but lucratif, est un témoignage supplémentaire et marquant de l'attention constante et globale que l'État porte à la génération montante.

Les programmes sociaux visant l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes sont particulièrement favorisés.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement ouzbek a adopté et réalisé plusieurs programmes et décisions importants, notamment « La famille », « Une génération en bonne santé » (2000), « La mère et l'enfant » (2001), « Écologie, maternité, enfance » (2001), « Mesures complémentaires d'amélioration de la santé des femmes, des enfants et des jeunes » (2002), « Mesures de mise en œuvre des axes prioritaires d'amélioration des comportements sanitaires de la famille, d'amélioration de la santé des femmes, de procréation et d'éducation saines » (2002), « Bonté et charité » (2004), et d'autres.

Sur une initiative d'Islam Karimov, le Président de la République, l'année 2007 a été proclamée en Ouzbékistan Année de la protection sociale. Le Conseil des ministres a adopté à ce sujet le programme national de l'Année de la protection

sociale. Il s'agit d'un programme gouvernemental qui prévoit entre autres l'adoption de mesures concrètes pour continuer à améliorer la situation des enfants, leur assurer un soutien global et renforcer les dispositifs juridiques de protection de leurs droits et de leurs intérêts. Il prévoit aussi des mesures différenciées en faveur des enfants de familles nécessiteuses, des enfants handicapés, des enfants orphelins et des enfants privés du soutien de leurs parents.

C'est dans le cadre de ce programme qu'on achève actuellement l'élaboration d'un projet de loi sur les garanties des droits de l'enfant, préparé avec le soutien actif des ministères et des services compétents, ainsi que d'experts de l'UNICEF. Ce projet de loi sera présenté cette année pour examen et approbation à la Chambre législative de l'Oliy Majlis.

Le Programme national de développement de l'éducation scolaire a permis ces trois dernières années de construire 143 écoles nouvelles, d'en reconstruire 674, et de réaliser des travaux de réfection dans 2 228. Il est prévu d'achever d'ici à 2009 la modernisation des équipements de l'ensemble de près de 10 000 écoles du pays.

Il est à noter que le Gouvernement se préoccupe tout particulièrement d'assurer dans les meilleures conditions un soutien psychologique, médical, social et pédagogique aux enfants handicapés.

L'Ouzbékistan compte actuellement 86 internats d'éducation spécialisée à l'intention des enfants handicapés.

En application du programme de l'Année de la protection sociale, les dispositions pratiques prises pour l'éducation des enfants nécessitant un soutien médical prennent de plus en plus d'ampleur.

Divers projets sont en cours d'exécution à cette fin. Par exemple, un accord avec la Banque asiatique de développement vise la réalisation d'un projet d'enseignement général à l'intention des enfants handicapés. D'un coût global de 1,5 million de dollars des États-Unis et d'une durée de trois ans, ce projet concerne six internats d'éducation spécialisée et 12 écoles d'enseignement général. Le projet doit permettre : d'assurer le soutien voulu pour que des enfants nécessitant une aide médicale puissent fréquenter des écoles d'enseignement général, d'effectuer la réfection et l'entretien courant d'établissements d'enseignement, de moderniser les équipements, de doter des établissements d'enseignement général des moyens et équipements nécessaires pour qu'ils puissent accueillir des enfants handicapés, de doter les écoles des matériels nécessaires, etc.

L'épanouissement de la personnalité des enfants et des jeunes serait impossible si on ne leur inculquait pas le goût du sport et d'un mode de vie sain. Ce grand axe de l'éducation a fait l'objet du programme gouvernemental de développement du sport pour les enfants.

Dans la seule année 2003 on a construit, reconstruit ou remis en état dans le pays 106 complexes sportifs, stades, gymnases et terrains de sport, dont 75 (71 %) dans les campagnes. L'année suivante les chiffres ont été de 120, dont 93 (78 %) dans les campagnes, en 2005 de 153, dont 128 (83 %) dans les campagnes, en 2006 la proportion a encore augmenté de 2 %. Dans l'année en cours on aura construit ou refait 174 équipements sportifs, dont 149 (86 %) dans les campagnes

Depuis trois ans, le Fonds national de développement du sport pour les enfants organise régulièrement pendant les vacances scolaires d'été des journées « Pas un jour sans sport ».

L'Ouzbékistan collabore activement avec l'UNICEF pour assurer aux enfants de bonnes conditions de vie et le respect de leurs droits. Le bureau du Fonds en Ouzbékistan s'y emploie actuellement, en coopération avec les ministères et services compétents, dans six domaines principaux : santé de la mère, santé de l'enfant, éducation de qualité, protection de l'enfant, amélioration des compétences des responsables locaux, et éducation familiale.

Il faut noter en particulier le soutien actif qu'apporte l'UNICEF pour des solutions autres que le placement en institution des enfants privés des soins de leur famille, la mise en place d'un système de justice pour mineurs, la création d'un bureau du médiateur pour les enfants, et le développement du corps des assistants sociaux.

Le Fonds a entamé en 2006 une aide au Gouvernement ouzbek pour l'élaboration d'un projet de loi sur la justice pour mineurs, qui, une fois voté, renforcera les garanties des droits des mineurs délinquants.

Il est à noter aussi que parallèlement aux pouvoirs publics, il y a des organisations non gouvernementales et des associations qui s'emploient à défendre les droits des enfants, dont Soglom avlod uchun, Kamolot, le Forum ouzbek de culture et d'art, Mekhr nuri, Sen egliz emassan, Hayot, Ayollar kengachi et d'autres. Ces organisations, et d'autres, organisent régulièrement différentes activités visant à améliorer la situation des mères et des enfants, et à défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes.
